

circonscription de Terre-Neuve, quant aux avantages réciproques tant pour Terre-Neuve que pour les autres provinces, de l'union de Terre-Neuve à notre pays, je dois dire que je dois maintenant différer d'opinion avec lui quant à la nature irrévocable de ce qu'est une interprétation des Conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada.

Si nous approuvons la résolution et si nous sommes saisis du bill, il ne saurait y avoir aucun engagement quant à l'adoption du bill car, en toute franchise, l'interprétation de cette condition ne dépend pas entièrement de l'opinion des citoyens de Terre-Neuve et du gouvernement de Terre-Neuve à cet égard. Étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve cherche, si je puis m'exprimer ainsi, à obtenir des intérêts acquis dans un certain octroi annuel du reste du Canada, je suis sûr que tous reconnaîtront que le reste du Canada a aussi son mot à dire à ce sujet.

A mon avis, il existe ici une honnête divergence d'opinions. Je me souviens des discussions de 1962. Elles reposaient franchement sur la prétendue interprétation, si vous voulez, et sur la question de son irrévocabilité. Sous une constitution fédérale, les provinces auront toujours des exigences ou, plutôt des besoins légitimes, car je ne veux pas parler d'exigences—et il en sera toujours ainsi. Cette situation dure depuis des années. Tant qu'il y aura une constitution fédérale dans notre pays, il sera toujours question de négociations entre le gouvernement du Canada et les provinces quant à leurs besoins fiscaux légitimes et aux accords pertinents.

Il est sûr que nul n'ira affirmer qu'elles sont absolument dans leur droit aujourd'hui. Je me souviens des débats passés, surtout ceux de 1961 et de 1962. A cette époque, le ministre des Transports était un défenseur très ardent des Conditions de l'Union exprimées par le gouvernement de la province de Terre-Neuve.

L'hon. M. Monteith: Suivant son interprétation.

L'hon. M. Lambert: Bien entendu. A mon avis, les députés fédéraux des autres provinces avaient un intérêt aussi légitime à exprimer leurs points de vue. Comme représentant de la province d'Alberta, je possède un intérêt aussi légitime à établir si la condition n° 29 doit être irrévocable; en effet, tout premier ministre ou trésorier provincial ayant touché quelques millions de dollars supplémentaires

dont l'octroi serait considéré comme irrévocable, ne serait-il pas un sot en rejetant le principe de l'irrévocabilité? Nous voudrions certes que la province de Terre-Neuve—que j'ai eu le plaisir de visiter—reçoive le plus d'argent possible. Mais les autres provinces et le gouvernement du Canada devront-ils décider que cela est irrévocable sur la foi des Conditions de l'Union? Cette question ne sera-t-elle pas interprétée dans un sens hypothétique? N'est-il pas aussi juste de décider que Terre-Neuve, s'étant jointe aux autres provinces du Canada, est sur le même pied que les autres au point de vue fiscal? C'est là l'opinion de ma province. Comme député d'une autre partie du Canada, j'estime qu'en ce qui concerne les relations fiscales, nous sommes tous égaux, indépendamment de toute autre considération. Le ministre des Transports aura peut-être quelque chose à dire sur ce point, mais en ce qui concerne le reste du Canada, nous sommes égaux au point de vue fiscal. C'est là la question fondamentale. Cette subvention ne devrait-elle pas être considérée comme faisant partie de nos relations fiscales, sans tenir compte des avantages économiques de nos provinces?

• (9.30 p.m.)

Ma propre province est censée être une des plus riches. Voilà qui est bien; nous sommes prêts à assumer notre part du fardeau, et je suis sûr que l'Ontario l'est aussi, de même que le Manitoba. Mais pourquoi faut-il perpétuer indéfiniment un avantage supplémentaire? C'est ce que se demandent une foule de gens.

Les Terre-Neuviens peuvent penser autrement et je ne leur en conteste pas le droit. Le ministre peut dire, d'un air satisfait, ma foi, cela nous assure un appui politique. Mais je n'en suis pas si sûr. Il s'agit ici, à la longue, d'une union du Canada. Nous y participons tous comme associés et nous aimerions évidemment prendre connaissance des dispositions du bill qui seront, je pense, plutôt brèves et claires. J'adresse ces observations aux députés de toutes les parties du Canada, non pas d'une partie ni d'une autre du Canada.

M. MacInnis: Il n'y a personne de Terre-Neuve ici.

L'hon. M. Lambert: Je le répète, j'exprime des réserves très graves quant à rendre cette